



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB

P.V. AEDCI 03

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale
2. Présentation du budget 2015 du Ministère des Affaires étrangères et européennes et du Département de l'Immigration et de l'Asile
3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2014
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 18 et le 24 octobre 2014
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry (remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol), Mme Anne Brasseur (remplaçante de M. Gusty Graas), Mme Joëlle Elvinger (remplaçante de Mme Lydie Polfer), M. Gast Gibéryen (remplaçant de M. Fernand Kartheiser), M. Jean-Marie Halsdorf (remplaçant de M. Jean-Claude Juncker), Mme Josée Lorsché (remplaçante de M. Claude Adam), Mme Octavie Modert (remplaçante de M. Laurent Mosar), M. Marcel Oberweis (remplaçant de M. Claude Wiseler), M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Ungeheuer, Mme Karin Bernard, Mme Sylvia Prommenschenkel, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Claude Juncker, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler

M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale

Le Président de la commission rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour pour permettre de continuer la discussion du mardi 21 octobre (M. le Ministre avait dû quitter la réunion pour participer au Conseil des Affaires générales). Le Ministre des Affaires étrangères et européennes commente le résultat des élections parlementaires en Ukraine. Les craintes que les partis extrémistes puissent atteindre un bon score ne se sont pas affirmées. Le parti du Président de l'Ukraine a obtenu 23 % des voix, ce qui est en dessous des attentes se situant autour de 30 %. Le parti du Premier ministre a obtenu 21 % des voix. Il est donc probable qu'une nouvelle coalition se formera avec les mêmes partenaires. M. le Ministre estime qu'il y ait des possibilités qu'un vrai cessez-le-feu s'établisse. Actuellement, des combats continuent à Marioupol. Les régions de Lougansk et de Donetsk n'ont pas participé aux élections. Il faut s'attendre à ce que l'instabilité à l'Est de l'Ukraine perdurera encore longtemps.

Débat

Un membre ayant participé récemment à une réunion du Conseil consultatif du Benelux avec l'Assemblée balte à Tallinn y a entendu des rumeurs sur l'existence d'un « non-paper » prévoyant la division de l'Ukraine. Il voudrait avoir des précisions sur ce sujet de la part du Ministre. M. le Ministre répond que le Président du parlement polonais et ancien Ministre des Affaires étrangères de la Pologne a déclaré qu'en 2007 ou 2008, il aurait eu un entretien, ensemble avec le Président Donald Tusk et le Président russe. Au cours de cet entretien, Poutine aurait fait une proposition allant dans le sens d'un partage de l'Ukraine. Or, Donald Tusk a démenti que cet entretien avait eu lieu. M. le Ministre souligne qu'il faut respecter la peur des pays baltes de la Russie. C'est par ailleurs la raison pour laquelle les pays baltes ont d'abord misé sur l'OTAN avant d'adhérer à l'Union européenne. Pour l'Ukraine, M. le Ministre voit un développement différent. Il est sceptique en ce qui concerne l'attente du Président ukrainien que son pays puisse adhérer à l'Union européenne en 2020. Les négociations s'avéreront sans aucun doute difficiles. Si un jour l'Ukraine adhèrera à l'OTAN, la confrontation avec la Russie serait inévitable.

2. Présentation du budget 2015 du Ministère des Affaires étrangères et européennes et du Département de l'Immigration et de l'Asile

M. le Ministre fait savoir que le projet de budget 2015 prévoit 62,2 millions d'euros pour le département des Affaires étrangères et européennes et 6,7 millions d'euros pour le département de l'Immigration. Les traitements des fonctionnaires s'élèvent à 21,15 % du budget pour le département des Affaires étrangères et européennes, et à 40 % du budget pour l'Immigration (2,6 millions d'euros).

Affaires étrangères et européennes

Les contributions obligatoires à l'Organisation des Nations Unies (1,6 millions d'euros), à l'OCDE (930.000 euros) et au Conseil de l'Europe (687.000 euros) se chiffrent à 5,3 % du budget. Les frais des ambassades s'élèvent à 21,2 millions d'euros (30,8 % du budget).

Les dépenses pour la Francophonie ne sont plus imputées au budget de la Culture mais à celui des Affaires étrangères, et les frais de l'ambassade à Addis Abeba (Ethiopie) ont été transférés du département de la Coopération à celui des Affaires étrangères.

Immigration

Le Centre de rétention dispose d'un budget de 2,4 millions d'euros (36 % du budget de l'Immigration). 630.000 euros sont prévus pour les retours des demandeurs d'asile déboutés.

Présidence 2015

La Présidence du Conseil de l'Union européenne engendrera des coûts prévisibles de 61,5 millions d'euros pour le département des Affaires étrangères et européennes. A l'instar de 2005, les budgets de deux autres départements ministériels (Bâtiments publics et Police grand-ducale) comportent des frais pour la Présidence, le total se chiffrant à 76,5 millions d'euros pour 2015. Les coûts pour la Présidence dans son ensemble (entre 2014 et 2016) se chiffreront à 93 millions d'euros. Il s'agit de chiffres approximatifs, des imprévus étant toujours possibles.

Le budget de la Présidence 2005 se chiffrait à 110 millions d'euros. Par rapport à 2005, les coûts pour les chargés d'affaires ont été réduits. Pour la Présidence 2005, 289 chargés d'affaires ont été embauchés. Actuellement, le nombre se situe à 203. Les chargés d'affaires occupés à Bruxelles ne reçoivent par ailleurs plus d'indemnité de poste.

* * *

Les collaborateurs du Ministre présentent plus en détail les articles budgétaires qui subiront des diminutions. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- l'assistance technique (Direction des relations économiques) se concentrera sur les pays de voisinage et les secteurs prioritaires pour l'économie luxembourgeoise (réduction de 700.000 euros par an) ;
- les contributions volontaires à des organismes internationaux (réduction de 125.000 euros en 2015, allant graduellement jusqu'à 405.000 euros en 2018) ;
- les passeports d'urgence : les demandeurs devront payer une contribution de 150 euros qui correspond aux frais réels (150.000 – 200.000 euros par an) ;
- les légalisations : les contributions se chiffrant actuellement à 20 euros sont augmentés à 50 euros ;
- la contribution personnelle des diplomates en poste à l'étranger pour les frais de loyer est augmentée de 10 % (35.000 euros par an) ;
- la taxe de délivrance des titres de séjour est augmentée de 50 à 80 euros (240.000 euros). Le montant de cette taxe reste par ailleurs en dessous de la moyenne de l'Union européenne ;
- l'encadrement des demandeurs de protection nationale sera amélioré, de sorte que les personnes concernées sont amenées à quitter le pays plus tôt s'il

s'avère que leurs demandes n'ont aucune chance à aboutir (71.000 euros) ;
- après la Présidence, deux étages de la Maison du Luxembourg à Bruxelles seront loués.

La section pour femmes au Centre de Rétention sera fusionnée avec la section pour familles. Le but en est d'améliorer le taux d'occupation du Centre. Cette mesure nécessite des coûts additionnels pour le fonctionnement d'une section additionnelle pour hommes.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

L'aide aux Luxembourgeois en détresse à l'étranger n'a pas été sollicitée dans les dernières années. L'article a été introduit après la catastrophe du tsunami aux Philippines. Le retour au pays des Luxembourgeois en détresse à l'étranger est financé par le Ministère de la Famille.

Les contributions aux organismes internationaux augmentent à titre de 2,73 %, ce qui s'explique par l'ajout de la Francophonie. L'article concernant les juridictions en matière de brevet a été nouvellement créé. La Cour d'appel du brevet sera installée au Luxembourg, ce qui amène l'engagement de financer les locaux et l'équipement de base pour les premières sept années. Les contributions volontaires aux organismes internationaux ne sont pas abandonnées, mais leur montant sera diminué. Certaines contributions sont payées en devises, ce qui peut apporter des variations du montant en fonction des cours de change.

Les frais pour la présence au Conseil de Sécurité s'élèvent à 2,5 millions d'euros répartis sur trois ans.

L'Albanie, l'ARYM et le Monténégro sont des pays candidats à l'Union européenne. Les réfugiés provenant de ces pays sont accueillis au Luxembourg, mais leur chance d'aboutir est minime. M. le Ministre voit par contre l'éventualité d'une nouvelle vague de réfugiés syriens ou irakiens à laquelle il faudra être préparé.

L'aide européenne pour combattre le virus Ebola a été fixée à un milliard d'euros. En ce qui concerne les dépenses nationales, il faut se référer aux départements de la Santé respectivement des Affaires intérieures.

Au cours de la législature 2009-2013, trois nouvelles ambassades ont été ouvertes :

- celle à Addis Abeba (Ethiopie) qui est située dans les locaux de la représentation européenne et où le Luxembourg dispose d'un bureau avec deux collaborateurs. La présence y est due à l'Union africaine ;
- celle en Turquie, le Luxembourg ayant été le seul Etat membre de l'Union européenne à ne pas y disposer d'une ambassade ;
- celle dans les Emirats arabes unis, en vue d'une diversification de la place financière.

Le Luxembourg ne dispose pas d'une ambassade en Amérique du Sud. La présence au Brésil serait intéressante, mais guère abordable. L'ambassade au Danemark est compétente pour toute la Scandinavie. Pour l'instant, aucune fermeture d'une ambassade luxembourgeoise à l'étranger n'est prévue.

La réduction des frais de route se fait notamment par la diminution des participants aux déplacements à l'étranger. Par ailleurs, il est veillé à effectuer le plus tôt possible les réservations de vols pour profiter du meilleur prix des tickets. La présence au Conseil de Sécurité a nécessité un grand nombre de déplacements. Pendant la Présidence du Conseil de l'Union européenne, les déplacements ne vont probablement pas augmenter de la même façon. Un montant de 4 millions d'euros est pourtant prévu dans le budget pour la Présidence.

Le budget pour l'archivage et les réseaux informatiques sécurisés a été transféré à l'article concernant le Centre informatique de l'Etat.

Les crédits non limitatifs permettent de réagir à des situations imprévues, notamment dans le domaine de l'Immigration. Le Ministère veille pourtant à une utilisation rigide de ces crédits. Depuis plusieurs années, aucun dépassement de crédit n'a été demandé.

L'article pour les frais de représentation a connu une augmentation, par rapport aux années précédentes, pour les Maisons du Luxembourg respectivement les activités culturelles des ambassades. Le crédit pour les réceptions des ambassades a diminué.

3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2014

Le projet de procès-verbal est adopté.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 18 et le 24 octobre 2014

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur pour les documents COM(2014)635, ST 144440 et C(2014)7557.

5. Divers

Le Président de la commission informe sur la réponse de la Commission européenne à la lettre des Parlements nationaux concernant le caractère mixte de l'accord TTIP. Le document en question a été transmis aux membres de la commission par le système interne de courrier électronique. Le Ministres des Affaires étrangères et européennes donne à considérer que les Américains n'ont pas fait de nouvelles propositions depuis juillet. Le système d'arbitrage ISDS serait le plus important point de discordance entre les Etats membres de l'Union européenne. Le dossier TTIP risque d'être à l'ordre du jour de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015.

Une réunion interparlementaire avec la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen aura lieu les 1^{er} et 2 décembre 2014 à Bruxelles. Le Bureau de la Chambre des Députés a autorisé la participation d'un membre de la majorité et d'un membre de l'opposition. L'invitation s'adressant au Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, M. Marc Angel y participera. Le groupe parlementaire CSV désignera un participant.

Le Président de la commission présente le calendrier des prochaines réunions de la commission.

Luxembourg, le 14 novembre 2014

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel